

## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région**

### **Procès-verbal de la réunion du 01 juillet 2024**

#### Ordre du jour :

- 1. Echange de vues avec le Premier ministre à la suite du Conseil européen les 27 et 28 juin 2024 à Bruxelles**
- 2. Accord bilatéral de sécurité entre le Luxembourg et l'Ukraine (demande déi gréng)**
- 3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux**
- 4. Divers**

\*

Présents : Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Christophe Hansen, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson

M. David Wagner, observateur délégué

M. Luc Frieden, Premier ministre

M. Charles Goerens, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire

Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, Mme Paulette Lenert

Mme Martine Kemp, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

\*

Présidence : M. Christophe Hansen, Vice-président de la Commission

\*

## 1. Echange de vues avec le Premier ministre à la suite du Conseil européen les 27 et 28 juin 2024 à Bruxelles

Monsieur le Vice-président de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région Christophe Hansen (CSV) ouvre la réunion en expliquant qu'il remplace le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (DP), qui se trouve actuellement en déplacement à Bucarest pour la Chambre des Députés.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV), résume la réunion du Conseil européen qui a eu lieu les 27 et 28 juin 2024 à Bruxelles<sup>1</sup>. Les désignations et nominations aux plus hautes fonctions de l'Union européenne (ci-après « UE ») à la suite des élections européennes étaient au centre des discussions. Il explique que le déroulement de cette réunion était très harmonieux en raison de la réunion informelle des dirigeants du 17 juin 2024<sup>2</sup>. Cette réunion a en effet permis aux membres du Conseil européen d'analyser les élections européennes et de préparer les points à l'ordre du jour du Conseil européen.

En ce qui concerne les élections européennes, il souligne que les partis extrémistes n'étaient pas aussi puissants après les résultats électoraux que ce que la presse avait laissé entendre.

Il explique que les trois partis vainqueurs sont les démocrates-chrétiens, les socialistes et les libéraux. Chacun des trois partis ont désigné deux négociateurs pour procéder à une sélection de candidats. Les démocrates-chrétiens ont désigné Monsieur Donald Tusk et Monsieur Kyriakos Mitsotakis, les socialistes ont désigné Monsieur Olaf Scholz et Monsieur Pedro Sánchez et les libéraux ont désigné Monsieur Emmanuel Macron et Monsieur Mark Rutte.

Les propositions des six négociateurs ont été retenues. Les membres du Conseil européen ont élu António Costa en tant que président du Conseil européen. Madame Ursula von der Leyen a été proposée pour la fonction de présidente de la Commission européenne. Madame Kaja Kallas a été retenue pour la fonction de haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

La seule incertitude restante concerne la manière de procéder après deux ans et demi, étant donné que le président du Parlement européen est élu pour un mandat de deux ans et demi, renouvelable. Traditionnellement, le mandat est renouvelé et dure ainsi toute la législature. Le souhait est de proposer Roberta Metsola comme Présidente du Parlement européen.

Pour conclure sur ce point, le premier Ministre souligne que seule la nomination de Monsieur Costa est définitive, vu que les autres dépendent de la confirmation par le Parlement européen.

Il explique ensuite que le Président ukrainien, Monsieur Volodymyr Zelensky, a participé en présentiel à la réunion du Conseil, ce qui a permis de mener des discussions plus approfondies que lors de ses participations en ligne. Le Président ukrainien a expliqué que la situation était assez compliquée et a souligné le besoin de l'Ukraine en armes et munitions. Il a insisté sur le fait que l'Ukraine a besoin d'aide et qu'il se souciait de l'hiver.

---

<sup>1</sup> <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2024/06/27/>

<sup>2</sup> <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2024/06/17/>

Monsieur le Premier ministre aborde ensuite l'échange sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient qui était également à l'ordre du jour. Il explique qu'il y a des divisions assez fortes au sein de l'UE à ce sujet. Ils sont d'accord sur les grands principes, notamment sur l'importance du respect et de la mise en œuvre des ordonnances de la Cour internationale de justice (CIJ), mais des désaccords sur le fond persistent.

Le programme stratégique 2024-2029 du Conseil était également au programme. Les priorités dans les années à venir sont une Europe libre et démocratique, une Europe forte et sûre et une Europe prospère et compétitive. L'agenda stratégique du Conseil a été adopté de manière unanime. La Commission européenne fera sa propre proposition de programme stratégique. Dans ce contexte, le Premier Ministre rappelle que Madame Ursula Von der Leyen doit se livrer à un vote au Parlement européen le 18 juillet 2024.

Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) est d'accord avec le Premier ministre concernant l'analyse des élections. Il fait remarquer que les médias font croire au public que le Parlement européen soit dominé par l'extrême droite. Cependant, il estime qu'il serait préférable de présenter cela de manière plus nuancée afin de mieux refléter la réalité des faits. Il regrette que le taux de participation général aux élections européennes fût si bas. Il est d'avis que cela devrait être thématiqué davantage. Il estime que si l'on ne parvient plus à inciter les gens à participer aux élections, l'UE se trouvera confrontée à de véritables défis.

Monsieur le Premier Ministre Luc Frieden (CSV) est d'accord avec cela et regrette que dans certains pays le taux de participation soit resté très bas. Il cite la Croatie, où seulement 20% des électeurs ont participé aux élections, un taux inquiétant.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (Groupe Renew Europe/ DP) se soucie du futur du Conseil européen. Il demande à quel point l'UE reste réformable en vue des résultats présumés. Il craint que si l'Italie et la France réussissent à former une minorité de blocage, l'UE ne pourra traiter que des affaires courantes.

Madame la Députée européenne Isabel Wiseler-Lima (Groupe du Parti populaire européen/ CSV) revient sur la participation électorale. Elle explique que la participation aux élections européennes a toujours été assez basse. En 2014 on a noté une hausse de 8%. En 2024, la participation a augmenté d'1%. Souvent les élections européennes sont organisées ensemble avec les élections nationales ou régionales pour faire augmenter la participation dans certains pays. Elle souligne qu'il reste beaucoup de travail à faire, mais qu'il faut terminer cette discussion sur une note positive.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) demande comment le Premier ministre voit le résultat des élections en France, et les conséquences qu'il pourrait avoir sur le fonctionnement de l'UE. Elle souhaite également connaître l'avancement de la situation au niveau de la nomination d'un Commissaire européen luxembourgeois. Elle demande également comment la demande de parité est mise en œuvre.

Madame la Députée européenne Tilly Metz (Groupe des Verts/Alliance libre européenne / déi gréng) s'intéresse elle aussi aux élections en France. Elle veut savoir si la possibilité d'éviter que l'extrême droite vienne au pouvoir ait été discutée. Elle a entendu que tous les partis ne sont pas prêts à un désistement du candidat le moins bien placé pour opposer l'extrême droite.

Concernant le taux de participation aux élections européennes, elle demande si la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région ne pourrait pas assumer une responsabilité pour la promotion des affaires européennes dans le débat public.

Elle soulève une troisième question relative à la nomination de Madame Von der Leyen. Parmi les 369 votes nécessaires, elle en a obtenu 399, ce qui représente une majorité faible. La députée européenne s'interroge sur la stratégie adoptée lors des négociations.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV), explique qu'il observe également les élections françaises avec inquiétude mais ne partage pas le pessimisme quant au fonctionnement général du Conseil européen. Selon lui, l'idée que la France et l'Allemagne dominent le Conseil européen ne reflète pas la réalité. Il ne pense pas que les résultats des élections dans les deux pays puissent entraîner des blocages au sein de l'UE. Il rappelle également que Monsieur Emmanuel Macron restera Président jusqu'en 2027. Il est vrai que ce dernier n'est pas responsable dans tous les domaines, mais qu'il dirige l'orientation générale de la politique étrangère. Le Premier ministre se dit inquiet pour la France mais ne conclut pas à une incidence dramatique sur l'UE.

Il rappelle que 12 chefs d'État et de gouvernement de l'UE sont issus du PPE et qu'ils sont tous pro-européen. De plus, on compte également 5 libéraux et 4 démocrates sociaux proeuropéens. Le Conseil européen est ainsi largement constitué de membres proeuropéens mis à part quelques exceptions.

Il explique ensuite que la situation au Benelux changera également de manière décisive. La désignation des nouveaux premiers ministres belge et néerlandais entraînera forcément une conséquence sur la dynamique politique au sein du Benelux.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) souligne que Madame Marine Le Pen a fait des nuances quant au rôle et pouvoirs du Président Macron. L'oratrice s'intéresse au Conseil de l'UE, qui réunit les ministres des États membres de l'UE par domaines de compétence. Elle veut savoir si l'on ne risque pas de voir des blocages à ce niveau-là en raison de blocages par d'autres ministres.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) explique que Monsieur Emmanuel Macron est le Président français et ainsi compétent en matière de politique étrangère. Au niveau du Conseil de l'UE réunissant les ministres par domaines de compétence, cela changera certainement les choses mais pas sur les grandes lignes. Le Premier ministre indique ne pas partager l'interprétation de Madame Marine Le Pen de la Constitution française.

Il explique que les élections n'étaient, bien sûr, pas thématiques de manière officielle au Conseil, mais plutôt lors des discussions en marge des réunions. Selon lui, les élections nationales exerceront toujours des influences sur l'UE. La situation provoquera des revirements au niveau du Conseil des ministres de l'UE, mais il est important de continuer l'agenda stratégique du Conseil européen.

Il est d'avis que la Commission européenne ne comptera pas d'extrémistes car les gouvernements nationaux proposent les commissaires en respectant les critères imposés par les traités. Il explique qu'une fois la nomination du Président ou de la Présidente de la Commission effectuée, les négociations pourront commencer.

Il met en évidence que la question de la parité n'est pas contenue dans les traités. Dans le passé, le respect de la parité avait déjà été demandé mais la prise en compte de cette demande reste finalement entre les mains du Président de la Commission européenne. Étant donné que les traités ne le prévoient pas, il y a déjà eu des pays qui n'ont pas respecté cette demande dans le passé. L'orateur ajoute également le respect des genres qui s'impose ainsi que le respect d'une certaine balance géographique concernant les portefeuilles.

Monsieur le Député David Wagner (déli Lénk) partage une remarque. Selon lui, il ne faut pas être trop optimiste concernant la situation française. Le Président a du pouvoir tant qu'il détient la majorité à l'Assemblée nationale, mais cela change lorsqu'il la perd. Les domaines de compétence qui lui sont réservés constituent selon le député plutôt un usage car ils ne sont pas ancrés dans la Constitution. Il rappelle que le Premier ministre français Edouard Balladur et l'ancien Président Jacques Chirac n'entretenaient pas de relations simples en politique étrangère. Lors de désaccords, le Président n'a pas de pouvoir opératif et peut être bloqué par le gouvernement. Il se pose des questions par rapport au second tour des élections législatives en France.

Madame la Députée européenne Isabel Wiseler-Lima (Groupe du Parti populaire européen/CSV) s'intéresse à la présidence hongroise qui vient de débiter, et veut savoir si elle a été thématiquée lors du Conseil européen. Elle explique que les députés européens hongrois, tchèques et autrichiens ont essayé de constituer un groupe politique au sein du Parlement européen, ce qui est assez particulier.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) revient sur la question de Madame Tilly Metz concernant la stratégie de Madame Von der Leyen au Parlement européen. Il explique qu'une coalition au centre est recherchée, entre libéraux, chrétiens-démocrates et socialistes. Ce bloc ne doit pas être remis en question, car c'est le seul moyen pour assurer le fonctionnement des nominations. Il explique cependant que cette stratégie se trouve entièrement entre les mains de Madame Ursula Von der Leyen.

Il raconte qu'en tant que membre du gouvernement, il a pu être témoin de la cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin après les élections législatives françaises de 1997. Cette cohabitation était peut-être plus modérée que celle entre Monsieur Emmanuel Macron et le Rassemblement national. Il est d'avis que cette nouvelle cohabitation ne sera certainement pas facile et constituera une situation assez particulière.

De façon plus générale, il constate que les anciens partenaires traditionnels n'existent peut-être plus sous la forme que l'on connaissait, mais qu'ils incitent les acteurs politiques à établir de nouveaux partenariats.

Dans ce contexte, il revient également sur le gouvernement néerlandais dont il n'a pas encore saisi l'ensemble du fonctionnement. Il explique que le pouvoir du Premier ministre néerlandais est au Parlement, qui est dominé par Monsieur Geert Wilders. La majorité néerlandaise s'est formée mais ne fait que recevoir des instructions, une situation inhabituelle.

Il fait savoir que la présidence hongroise n'a pas été thématiquée. Il pense qu'elle sera assez courte et fortement influencée par tout ce qui devra encore se mettre en place au niveau européen à la suite des élections. Il salue le fait que Monsieur Tusk prendra la relève en janvier 2025.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (*Groupe Renew Europe/ DP*) indique rester pessimiste, notamment en ce qui concerne la remise en question de la suprématie du droit européen par des pays membres qui risquent être dominés par l'extrême droite. Il souligne que la France risquerait de faire cela et il rappelle que la Pologne a déjà connu un tel épisode et s'inquiète.

## 2. **Accord bilatéral de sécurité entre le Luxembourg et l'Ukraine (demande déi gréng)**

Madame la Députée Sam Tanson (*déi gréng*) demande des informations supplémentaires quant à l'accord bilatéral de sécurité entre le Luxembourg et l'Ukraine. La question s'est posée à la suite de la conversation avec le Premier ministre luxembourgeois et le Président ukrainien. Ce dernier a partagé un tweet dans lequel il fait état du soutien du Luxembourg à l'Ukraine. La députée précise qu'elle a soumis la demande à un moment où les réponses reprises dans la presse étaient plutôt évasives. Entretemps des informations supplémentaires sont connues, aussi à travers la presse, et elle estime que l'objet de la demande est peut-être moins actuel aujourd'hui.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (*CSV*) explique qu'il a été décidé au G7 que tous les pays feront des accords bilatéraux avec l'Ukraine pour lui exprimer leur soutien. Il évoque avoir eu une conversation téléphonique avec le Président ukrainien concernant la conférence à Luzerne, et c'est dans ce contexte que le Président ukrainien a mentionné sa volonté de signer cet accord.

Ils ont négocié un texte et ont pu trouver un accord. Les accords bilatéraux que l'Ukraine a signé avec les autres pays ont plus ou moins la même forme. Il ne s'agit pas d'un vrai traité, mais d'une déclaration de politique générale. C'est une déclaration politique d'intention qui peut à tout moment être résiliée par chaque partie. Elle est initialement faite pour une durée de 10 ans. Le Premier ministre pense que c'est assez long, mais il rappelle la clause de résiliation prévoit un préavis assez court de 6 mois.

L'orateur explique que le Luxembourg et l'Ukraine sont d'accord sur les grandes lignes sauf l'insertion d'un engagement financier précis dans une clause. Le Premier ministre souligne que cela devrait en effet être prévu dans le budget d'État luxembourgeois et ensuite trouver l'approbation par le Parlement. Le Luxembourg ne veut pas indiquer de montant exact dans ce texte. Il souligne que Luxembourg ne peut pas mettre à disposition des choses qu'il possède comme d'autre pays, mais doit les acheter pour ensuite les donner à l'Ukraine. C'est un texte assez standardisé et axé sur les aides que le Luxembourg peut vraiment réaliser, c'est-à-dire la cybersécurité, la reconstruction du pays, etc.

Le Président ukrainien insiste sur ces accords et les signe lui-même, il n'y a pas de délégation de signature. Les signes de soutien international importent énormément aux Ukrainiens.

Le Premier ministre évoque le fait que la conférence à Lucerne reste assez vague, car les prochaines étapes sont inconnues. Il indique que les propositions faites par l'Ukraine ne contiennent rien de suffisamment incitatif pour amener la Russie à s'asseoir à la table des négociations. Il comprend cela car il est difficile pour les Ukrainiens de devoir entamer des négociations concernant leur pays avec la Russie. Il est ainsi d'avis qu'il faudrait associer un tiers à ces discussions. Le suivi de la conférence de Lucerne est incertain, car on ignore également le résultat des élections états-uniennes.

Madame la Députée Sam Tanson (*déi gréng*) revient sur une information disant que le montant prévu dans le budget sera augmenté, et s'intéresse à l'ordre de grandeur du montant prévu pour le soutien à l'Ukraine. La députée aborde également les avoirs russes gelés au Luxembourg qui se trouvent sous le seuil fixé par l'UE pour devoir être investi dans soutien de l'Ukraine. Elle veut savoir si ce seuil est la seule raison pour laquelle les avoirs gelés au Luxembourg ne sont pas encore utilisés ou s'il y a une autre raison.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) précise qu'il ne s'agit pas d'argent de particuliers russes, mais d'argent qui appartient à l'État russe. C'est avant tout *Euroclear* qui est concerné. Cette question se pose donc avant tout en Belgique et non au Luxembourg car l'argent de l'État russe n'est pas placé au Luxembourg.

Il informe également la Commission que Monsieur Mikhail Fridman, un oligarque russe, a attaqué le Luxembourg en Justice car le Luxembourg a bloqué ses avoirs. Il se base sur un ancien traité entre l'Union soviétique, la Belgique et Luxembourg<sup>3</sup> qui contient une clause d'arbitrage.

Le Premier ministre indique que le Luxembourg a appliqué le droit européen. Le montant bloqué s'élève à 15 milliards d'euros. Il ne connaît pas encore l'issue de cette affaire mais le ministère d'État se préparera efficacement à cette procédure d'arbitrage. D'un point de vue juridique, il importe encore de distinguer entre de l'argent bloqué et de l'argent exproprié, car le traité parle d'expropriation. En l'espèce, le Luxembourg a bloqué cet argent et ne l'a pas exproprié. Il conclut en soulignant que la question des avoirs gelés est juridiquement difficile à répondre.

Monsieur le Député Sven Clement (*Piraten*) évoque la position du Luxembourg quant à solution du conflit en Ukraine, à savoir une solution impliquant l'Ukraine, et demande au Premier ministre si cette vision des choses est partagée par d'autres pays. Il demande également si l'on ne risque pas de se retrouver dans une solution comparable à celle qui a été retenue à Chypre. Concernant l'affaire Fridman il s'intéresse à la question des taux d'intérêt.

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) pense que le droit européen devrait primer sur l'ancien traité. Il estime que l'issue de cette affaire statuera un précédent important, intéressant également d'autres pays.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) juge inacceptable de demander à un pays de céder son territoire ou de lui imposer de nouvelles frontières. La souveraineté territoriale est un des principes majeurs du droit international public et il ne voit pas comment y déroger. Si des exceptions existent, il fait référence au Kosovo, il trouve cela mal concevable dans la situation en l'espèce. Il ne pense pas que cette démarcation des frontières pourra venir de l'extérieur dans le cadre d'une guerre d'agression. A son avis, cela n'est justifiable ni sur le plan politique, ni sur le plan juridique.

Concernant l'affaire Friedman, il précise que l'arbitrage n'est pas en cours d'instruction. Tout dépend du demandeur, qui décidera si une procédure d'arbitrage sera entamée ou non. Il tiendra la Chambre des Députés informée des développements.

---

<sup>3</sup> <https://jusmundi.com/fr/document/treaty/fr-accord-entre-les-gouvernements-du-grand-duche-de-luxembourg-et-du-royaume-de-belgique-et-le-gouvernement-de-l-union-des-republiques-socialistes-sovietiques-concernant-lencouragement-et-la-protection-reciproques-des-investissements-belgium-luxembourg-russian-federation-bit-1989-thursday-9th-february-1989>

Monsieur le Député André Bauler (DP) partage cette vision de la situation. Il trouve le fait d'agresser un pays et d'ensuite lui demander de céder son territoire inacceptable. Il demande si l'on a réfléchi à des solutions pour aider les Ukrainiens pendant l'hiver au niveau du Conseil européen, ainsi que si des réflexions sont en cours au niveau européen concernant le plan énergétique et militaire.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) lui répond qu'au niveau du Conseil européen on n'a pas discuté des propositions de solution. Ils se sont mis d'accord sur le fait de voir en interne comment chaque État membre peut contribuer à des solutions. Il explique que le Président ukrainien a insisté sur les besoins de l'Ukraine en matière de défense aérienne. Cela ne s'applique pas seulement au matériel, mais aussi au personnel qualifié car il n'y a pas assez de pilotes.

**3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux**

Le tableau est approuvé tel que proposé.

**4. Divers**

Aucun point divers n'est soulevé.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**